

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Arrêté du 4 septembre 2023
portant désignation des membres du Conseil national de l'action sociale**

NOR : JUST2321859A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'arrêté du 16 septembre 2015 modifié relatif au statut du Conseil national de l'action sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au Conseil national de l'action sociale :

En qualité de membres titulaires représentant l'administration :

- Mme **Carine CHEVRIER**, secrétaire générale, ou son représentant ;
- M. **Paul HUBER**, directeur des services judiciaires, ou son représentant;
- M. **Laurent RIDEL**, directeur de l'administration pénitentiaire ou son représentant ;
- Mme **Caroline NISAND**, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant ;
- M. **Julien LE GARS**, secrétaire général de la grande chancellerie de la Légion d'honneur ;
- M. **Nicolas DE SAUSSURE**, chef du service des ressources humaines ;
- Mme **Karine LE BOULAIRE**, cheffe du bureau de l'action sociale au secrétariat général ;
- Mme **Anne FICHOU-GENTE**, adjointe au chef du département des ressources humaines et de l'action sociale de Paris ;
- M. **Maxime RIBAR**, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire au service administratif régional de la cour d'appel de Paris ;

- M. **Ahmed BELMOSTEFA**, attaché principal à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris ;

- M. **Philippe REYROLLE**, directeur interrégional adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord ;

En qualité de membres suppléants représentant l'administration :

- Mme **Sophie REYNES**, sous-directrice des statuts, du dialogue social et de la qualité de vie au travail au secrétariat général ;

- Mme **Catherine DESHORS**, adjointe à la sous-directrice des statuts, du dialogue social et de la qualité de vie au travail au secrétariat général ;

- M. **Hugo FREZET**, adjoint au chef de cabinet de la direction des affaires criminelles et des grâces ;

- M. **Christophe DEBARBIEUX**, sous-directeur de l'expertise à la direction de l'administration pénitentiaire ;

- Mme **Sylvie BERBACH**, sous-directrice des ressources humaines des greffes à la direction des services judiciaires ;

- Mme **Chantal SANTONI**, chef du service des ressources humaines et budgétaires à la grande chancellerie de la Légion d'honneur ;

- Mme **Julie MUNIER**, directrice des services de greffe judiciaires au service administratif régional de la cour d'appel de Versailles ;

- Mme **Christine COLLINET**, responsable des services administratifs et financiers à la Maison Centrale de Clairvaux ;

- M. **Gilles LEMEE**, conseiller juridique de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest ;

- Mme **Muriel REGNARD**, adjointe à la cheffe du bureau de l'action sociale au secrétariat général ;

- Mme **Marie-Cécile LAUNAY**, sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

En qualité de membres titulaires représentant les personnels :

- M. **Jean-François FORGET**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme **Brigitte BRUNEAU BERCHERE**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **Frédéric GALLIERE**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **Emmanuel CHAMBAUD**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme **Sandrine DEBATS**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **François DJAMBA**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **Joël ESPEL**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **Emmanuel BAUDIN**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Samuel DEHONDT**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Jessy ZAGARI**, représentant Force Ouvrière ;
- Mme **Patricia ARCADE**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Emmanuel GIRAUD**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Jean-Jacques PIERON**, représentant Force ouvrière ;
- Mme **Carole RICOUS**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- M. **Thierry TAMÉ**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- Mme **Geneviève MAROT**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- M. **François-Xavier GIACOBBI**, représentant la Confédération Française Démocratique du Travail;

En qualité de membres suppléants représentant les personnels :

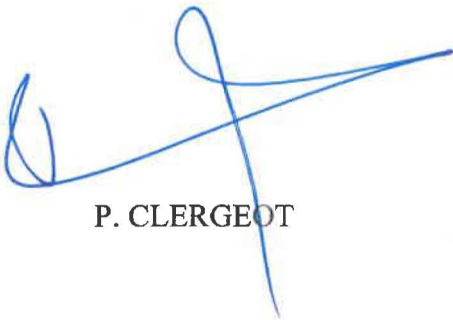
- M. **Gilles LARIVIERE**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **Alexandre VISSOUVANADIN**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **Christophe PINTO**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **Benoît NORMAND**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme **Corinne MIN**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme **Coralie FLAUGNATTI**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **Thierry GRIFFET**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme **Gaëlle VERSCHAEVE**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Erwan SAOUDI**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Hicham SABR**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Olivier MARLIN**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Yoan KARAR**, représentant Force Ouvrière ;
- Mme **Catherine URTIAGA**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Pascal MARIÉ**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- Mme **Catherine BACHORZ**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- Mme **Françoise BARRIER**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- M. **Elyamine SAID** représentant la Confédération Française Démocratique du Travail ;

Article 2

L'arrêté du 27 juin 2022 portant désignation des membres du Conseil national de l'action sociale est abrogé.

Fait le **04 SEP. 2023**

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur, secrétaire général adjoint,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long horizontal stroke that loops back and ends in a sharp point.

P. CLERGEOT